BTS DES METIERS DE LA COIFFURE

INSCRIPTION *et* SIGNATURE DU CONTRAT

Les **contrats d'apprentissage** peuvent se signer trois mois avant le début des cours et les **contrats de professionnalisation** deux mois avant le début des cours (approximativement mi-septembre)

Le dossier pour la signature du contrat peut être retiré par le jeune dans nos bureaux ou adressé par courrier au salon, à partir de début juillet.
Ce dossier comporte le contrat de travail ainsi que le dossier d'inscription au centre de formation.

Un entretien entre les directeurs des établissements, le salon et le jeune finalisera le dossier qui doit être remis à l'École au plus tard **5 jours** avant la date de début du contrat.

NOS + + +

Un accompagnement jusqu'à la signature du contrat,
Notre expérience et notre savoir-faire pour une préparation optimale à l'examen,
Une étroite collaboration avec l'employeur, en vue de l'obtention du BTS !

Tel : 04 78 28 55 61
de 8h00 à 11h30 et de 13h à 16h30
2 quai Jean Moulin 69001 LYON
Nos bureaux sont ouverts en Juillet
et sur RDV en Août

visitez notre site
www.ecole-coiffure-lyon.com

lycee_coiffure_lyon
ecolecoiffurelyon

Lycée Professionnel de Coiffure de Lyon
Ecole Privée de Coiffure de Lyon

LE DIPLÔME SUPÉRIEUR EN COIFFURE

Ecole Privée 1er de Coiffure Lyon

BTS
DES MÉTIERS DE LA COIFFURE

| FORMATION EN CONTRAT D'ALTERNANCE |
2023

Ecole Privée 1er de Coiffure Lyon

☎ 04 78 28 55 61

www.ecole-coiffure-lyon.com

LE CONTRAT D'ALTERNANCE

C'est un contrat sur 24 mois, en alternance, en CDD ou CDI. Le jeune est salarié de l'entreprise avec les mêmes droits et obligations que les autres employés.

La répartition des heures :

Contrat d'apprentissage : 900h de formation soit 2 jours par semaine au CFA, mercredi et jeudi en 1ère année et mardi et mercredi en 2ème année **+ 19 Heures** chez l'employeur pour un contrat de 35 H. Pendant les congés scolaires, l'alternant est **35H en entreprise** *(conformément au calendrier distribué en début d'année)*

Contrat de Pro : 728h de formation soit 2 jours par semaine au CFA, mercredi et jeudi en 1ère année et mardi et mercredi en 2ème année **+ 23 heures** chez l'employeur pour un contrat de 35 H. Pendant les congés scolaires, l'alternant est **35H en entreprise** *(conformément au calendrier distribué en début d'année)*

La rémunération est établie selon l'âge du salarié et selon le diplôme préparé.

Exemple de rémunération (brut/mensuel) pour 35H sur la base du SMIC au **01/05/2023** (11,52€/heure) **NB** : la rémunération de l'apprenti-e ne peut pas être inférieure à celle du contrat précédent.

Contrat en Apprentissage	18 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
1ère année	**1170,62€** (67% SMIC)	**1397,76€** (80% SMIC)	**1747,20€** (100% SMIC)
2ème année	**1345,34€** (77% SMIC)	**1397,76€** (80% SMIC)	
Contrat de Professionnalisation	16 - 20 ans	21 - 25 ans	26 ans et +
avec diplôme Pro (BP)	**1135,68€** (65% SMIC)	**1397,76€** (80% SMIC)	**1747,20€** (100% SMIC)

Les aides versées à l'employeur pour tout contrat d'alternance :

* Abattement de la loi Fillon sur les charges patronales

+ le Plan de relance de l'apprentissage : **6000€** maximum d'aide à l'embauche d'un-e alternant-e de moins de 30 ans pour les contrats conclus en 2023. L'aide est versée mensuellement par l'ASP au cours de la première année.

> pour un contrat d'apprentissage :

* Exonération des cotisations salariales dans la limite de 79% du Smic

> Pour un contrat de professionnalisation :

* "Zéro cotisation URSSAF" qui équivaut à une baisse du taux de cotisations patronales au niveau du SMIC *(vous renseigner auprès de votre comptable)*
* Aide tutorale versée par l'OPCO EP à la fin du contrat (6 x 230€)
  (l'aide n'est accordée que si le tuteur désigné a suivi ou va suivre une formation de tuteur)

Tarifs Alternance : le coût de la formation est pris en charge par l'OPCO EP *(sous réserve de cotisations à jour).*

Tarifs financement privé : Financement personnel. La formation est divisible en modules au taux horaire de15€ net/heure.

PROFIL DES ENTREPRISES

- L'entreprise doit proposer des activités en adéquation avec le niveau d'exigence du BTS (se référer aux compétences à acquérir)
- L'entreprise et son tuteur s'engagent à accompagner le salarié dans la réalisation de son projet
- Les entreprises peuvent être des salons de coiffure, ou des entreprises de fabrication et de commercialisation de produits capillaires, ou des entreprises de distribution de produits et de matériels de coiffure

PROFIL DES CANDIDATS

- Titulaire d'un diplôme de niveau IV au minimum
- Titulaire d'un diplôme de coiffure
- Souhaitant accéder aux métiers d'encadrement
- Ayant un niveau scientifique et technique supérieur
- Maitrisant une langue vivante
- Ayant une bonne capacité de travail en autonomie
- Ayant une bonne capacité d'analyse pour être capable de proposer des solutions

COMPÉTENCES À ACQUÉRIR

- S'informer et communiquer dans son domaine d'expertise
- Concevoir et mettre en œuvre des services
- Conseiller, vendre en tant qu'expert
- Réaliser une étude technique sur un produit ou un service
- Élaborer des projets entrepreneuriaux
- Participer à la gestion de l'entreprise et à la mesure des performances
- Développer et mettre en œuvre une politique de ressources humaines
- Concevoir et assurer la promotion de produits, matériels, services ou prestations
- Garantir, promouvoir la qualité des produits, des prestations et des services
- Traduire la stratégie commerciale dans l'espace professionnel
- Développer et mettre en œuvre une politique de prospection de de fidélisation

CONTENU DE LA FORMATION (SUR 2 ANS)

- Physique et chimie appliquées
- Biologie appliquée
- Cosmétologie appliquée
- Technologie et techniques professionnelles
- Environnement professionnel
- Management
- Gestion
- Mercatique
- Culture générale et expression
- Langue vivante